



CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S AL-KHARAZ

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des Camps
Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient

GUINCHE Océane
Octobre 2021

 **-CR**
L'OBSERVATOIRE
des camps de réfugiés

PHOTO ©: LESLIE DELOS SANTOS, 2013



CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S D' AL KHARAZ

Localisation du camp

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Le conflit au Yémen : situation et contexte

Contexte de création du camp

Population accueillie

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Législation

Rôle dans la gestion du camp

Modalités d'accès au camp

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Contexte sécuritaire

Droits de l'Homme

Localisation du camp d' AL KHARAZ



LE CAMP DE KHARAZ SE SITUE :

- Yémen, région de Lahij
- Latitude : 12,7655° ou 12° 45' 55,6" Nord
- Longitude : 44,0277° ou 44° 1' 39,6" Est
- Altitude : 135 mètres (443 pieds)



Le camp de réfugié-e-s d'Al-Kharaz est situé dans la région du gouvernorat de Lahij [1] à l'extrême Sud-Est du Yémen.

Installé à environ 40 km à l'ouest de Bab El-mandab [2], à 131 km d'Aden, à l'ouest de Wadi Sahinah dans le désert du sud Yémen et à 17 km de la côte [3], le camp d'Al-Kharaz est accessible par la route R022.

Isolé [4] des grandes villes, le camp d'Al-Kharaz semble perdu au milieu du désert yéménite et les conditions de vie y sont très dures [5].



En effet, situé dans une région désertique et aride du sud de la péninsule arabique, les températures estivales peuvent dépasser les 40 degrés Celsius [6].

Le camp d'Al-Kharaz fait un total de 5,4 km carré de surface et compte 71 bâtiments dont une clinique, des cultures agraires, centrales électriques, des réservoirs, un cimetière, deux écoles élémentaires, un lycée, une crèche, une prison et deux mosquées [7].

Bureau du UNHCR et des ONGs et logement du personnel



Emplacement des deux écoles élémentaires



Emplacement des deux mosquées

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

Ravagé par les conflits armés persistants, l'extrême pauvreté, les tribus rebelles, les insurrections, les blocus successifs et la piraterie en haute mer [8], le Yémen ne semble pas être une terre d'asile. Pourtant, depuis 2007, plus de 100 000 personnes se sont embarquées dans un voyage périlleux, dans l'espoir d'atteindre les rives du Yémen à bord de bateaux [9].

C'est dans ce contexte que **le camp de Kharaz ouvre en mai 2001** [10] et devient un lieu de refuge pour les exilé-e-s de la corne de de l'Afrique. Créé pour résoudre une situation d'urgence, cela fait plus de dix-neuf ans que ces réfugié-e-s attendent une solution pérenne. Le Yémen, depuis longtemps terre de transit, se voit dans l'obligation d'accueillir les réfugié-e-s qui tentent de rejoindre les riches pays du Golfe [11], mais la fermeture des frontières avec l'Arabie Saoudite empêche maintenant ces migrant-e-s de continuer leur périple.

Aujourd'hui, de nombreux camps de déplacé-e-s se sont formés au Yémen (environ 140 [12] et il y aurait près de deux millions de réfugié-e-s et déplacé-e-s dans le pays [13], mais **le camp de Kharaz semble être le seul camp du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR [14]) ouvert [15]**. Il est important de noter que l'on parle de déplacé-e-s pour des personnes qui sont contraintes de trouver refuge dans leur pays d'origine mais dans un lieu différent de leur ville d'origine. On parle ainsi de réfugié-e-s pour des personnes qui trouvent refuge

dans un autre pays que leur pays d'origine.

Même si les personnes migrantes ne restent pas longtemps dans le camp d'Al-Kharaz, le camp continue d'exister et d'avoir une population importante.

Les habitant-e-s de ce camp, isolé-e-s des villes, sont complètement dépendant-e-s de l'aide extérieure [16], ce qui explique leur **volonté de partir**. Malgré tout, le camp est toujours ouvert et accueille de nombreuses personnes.



PHOTO ©: SWIATOSLAW WOJTKOWIAK, 2008

LE CONFLIT AU YÉMEN : SITUATION ET CONTEXTE

Depuis **1994**, le Yémen se déchire dans une guerre civile entre la République du Yémen du Nord et les séparatistes du Sud. Aujourd'hui encore, le Yémen est un pays où les conditions de vie sont difficiles, où la guerre est incessante et où les famines se multiplient.

L'afflux massif de réfugié-e-s et de migrant-e-s au Yémen est un lourd fardeau pour le pays et son gouvernement à supporter [17]. Le Yémen est le pays le plus pauvre du monde arabe.

Sa population souffre d'environ 35% de chômage. L'accueil de tant de réfugié-e-s Somalien-ne-s a mis une grande pression sur l'économie locale et sur l'opinion publique en accueillant plus de groupes de réfugié-e-s. Le sentiment anti-immigration au Yémen et les actes de discrimination et de violences contre les réfugié-e-s ne sont pas rares.

Malgré la proposition de l'Arabie saoudite d'une trêve le 22 mars 2021, les rebelles refusent le cessez-le-feu.

Cette guerre sans fin, qui dure aujourd'hui depuis six ans, affecte non seulement le Yémen mais également le camp de Kharaz [18].



LA POPULATION ACCUEILLIE



Somalien-ne-s



Éthiopien-ne-s

Le camp d'Al-Kharaz accueille principalement des migrant-e-s venant de **Somalie** et **d'Éthiopie**.

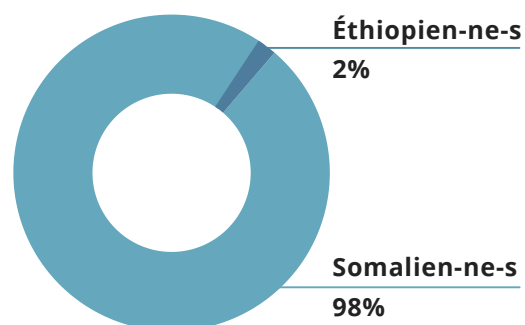
| DÉMOGRAPHIE :

En 2018 :

Le camp comptait **15 950 réfugié-e-s** [20].

En 2020:

En **Septembre 2020, le camp ne compte plus que 8 935 réfugié-e-s** venant toujours majoritairement de Somalie et d'Éthiopie [21].



Ainsi, **entre 2018 et 2020**, on observe une **diminution drastique du nombre de réfugié-e-s**. Cette diminution est principalement liée à la volonté des habitant-e-s à partir du camp [22].

| RÉPARTITION PAR GENRE ET ÂGE :



En **Septembre 2020**, le camp compte 52% de femmes contre 49% d'hommes.

Les **personnes âgées de 18 à 59 ans sont les plus nombreuses**, viennent ensuite les enfants âgé-e-s de 5 à 11 ans puis les adolescent-e-s âgé-e-s de 12 à 17 ans [23].

POURQUOI PRINCIPALEMENT DES SOMALIEN-NE-S ET DES ÉTHIOPIEN-NE-S ?

La proximité géographique fait du Yémen un point de passage pour les Somalien-ne-s et les Éthiopien-ne-s qui souhaitent se rendre dans les pays du Golfe.

SOMALIE

1991

Depuis **1991**, la **Somalie est déchirée par une guerre civile** qui rend le pays particulièrement instable, dangereux et précaire. De plus, le pays n'a plus de gouvernement central opérationnel depuis 1991. De même, la pauvreté extrême présente dans ce pays encourage de plus en plus de Somalien-ne-s à prendre la route du Yémen pour rejoindre des pays comme l'Arabie Saoudite. Au-delà des problèmes sécuritaires liés à l'instabilité politique et à une économie vacillante, la sécheresse de cette région du monde entraîne également un fort stress hydrique et des problèmes d'alimentation [25].

2006

Depuis **2006**, de nombreux Somalien-ne-s ont connu une **forte augmentation de la précarité à travers le pays**. Les années qui ont suivi ont été caractérisées par une guerre brutale, et chaque partie au conflit a commis des crimes de guerre et d'autres abus graves. Ainsi, des milliers de Somalien-ne-s ont été tué-e-s et des millions ont été rendu-e-s démuni-e-s par la guerre et la sécheresse [26]. En 2009, les Somalien-ne-s sont près de 110 000 au Yémen, cependant, seul-e-s 9 000 acceptent de résider au camp de Kharaz [27].

ÉTHIOPIE

De son côté, l'Éthiopie est également un des pays les plus pauvres du monde où les tensions entre tribus sont élevées. Au cours des dix premiers mois de **2009**, plus de la moitié des personnes arrivées au Yémen par bateau étaient des Éthiopien-ne-s [28]. De nombreux Éthiopien-ne-s sont au Yémen parce qu'ils-elles font face à de graves persécutions chez eux. Le gouvernement éthiopien est devenu de plus en plus répressif au cours de la dernière décennie. Par ailleurs, l'Éthiopie abrite une importante population de Somalien-ne-s de souche qui sont principalement originaires de la région orientale de la Somalie. Régulièrement, les Somalien-ne-s d'Éthiopie, prétendent venir directement de Somalie lorsqu'ils-elles atteignent le Yémen.



PHOTO ©: SWIATOSLAW WOJTKOWIAK, 2008

De **2006 à 2008**, les **réfugié-e-s somalien-ne-s** **constituaient la majorité des arrivant-e-s** au Yémen. **À partir de 2009**, la tendance s'inverse : **les migrant-e-s éthiopien-ne-s représentent désormais la majorité des migrant-e-s** [29].

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LÉGISLATION ET RÔLE DANS LA GESTION DU CAMP

Le Yémen est le seul pays arabe ayant signé la convention de Genève de 1951 sur les réfugié-e-s [30]. Par ailleurs, le Yémen a l'une des **politiques les plus généreuses du monde envers la protection de la population réfugiée**. En effet, le Yémen accorde la protection à plus de 223 000 réfugié-e-s Somalien-ne-s.

En comparaison, l'Arabie Saoudite et le Kenya expulsent des milliers d'exilé-e-s.

Malgré tout, depuis la guerre, le gouvernement yéménite ne contrôle plus réellement les frontières [31] de son pays et ne peut plus lutter contre le **commerce de la traite migratoire** qui s'organise presque au grand jour. De plus, le pays souffre du règne des tribus, loin de toute autorité centrale.

De plus, si les **Somalien-ne-s bénéficient du *prima facie*** [ii], les Éthiopien-ne-s et les réfugié-e-s d'autres nationalités n'en bénéficient pas. En effet, les réfugié-e-s éthiopien-ne-s sont considéré-e-s comme des migrant-e-s économiques [33].

Le gouvernement yéménite subit également de fortes pressions de la part du gouvernement éthiopien pour rapatrier tous ses citoyen-ne-s qui entrent illégalement dans le pays, y compris les personnes demandant l'asile [34].

De nombreuses sources interrogées par Human Rights Watch estiment que le Yémen a conclu un accord avec l'Éthiopie pour ne reconnaître aucun-e-s ressortissant-e-s Éthiopien-ne-s comme réfugié-e (accord formel ou non).

La pression du gouvernement éthiopien est un véritable facteur d'inhibition au changement positif dans la politique du gouvernement à l'égard des demandeur-euse-s d'asile originaire d'Éthiopie.

Depuis **2017**, l'UNHCR aide les autorités yéménites dans les exercices de vérification des réfugié-e-s du camp de Kharaz.

MODALITÉS D'ACCÈS AU CAMP

Le camp est ouvert, les réfugié-e-s Somalien-ne-s vont et viennent. En effet, une fois qu'ils-elles ont subi les procédures d'enregistrement, les Somalien-ne-s sont autorisé-e-s à voyager à leur guise.

La plupart choisissent de ne pas rester en raison de l'éloignement du camp, le climat est rude et les opportunités génératrices de revenus sont rares. Ils n'y a presque pas d'Éthiopien-ne-s parmi le flux régulier de nouvelles personnes arrivant dans le camp et tous les quelques 700 résident-e-s Éthiopien-ne-s y vivent depuis de nombreuses années.

[ii] Statut *prima facie*: les personnes demandant l'asile ne sont pas individuellement tenues de prouver qu'elles sont éligibles au statut de réfugié-e et qu'elles sont libres de rester au Yémen.

Pour cause, le HCR et ses agences partenaires refusent de transporter des ressortissant-e-s Éthiopien-ne-s à Kharaz du point de transit des organisations le long de la côte et de la mer Rouge, car cela entraînerait leur arrestation et leur expulsion. En raison de ces politiques et du sort des Éthiopien-ne-s arrivé-e-s à Kharaz, très peu de demandeur-euse-s d'asile Éthiopien-ne-s se rendent au camp. Mais lorsque certain-e-s arrivent, malgré tous les obstacles, ils-elles sont soit ignorant-e-s de ce qui les attendent à Kharaz, soit ils-elles ne savent simplement pas où aller. Certain-e-s sont transporté-e-s au camp par le HCR ou ses agences après avoir prétendu être des ressortissant-e-s somalien-ne-s [35].



PHOTO ©: LESLIE DELOS SANTOS, 2013

Ainsi, l'accès au camp semble relativement simple, et de nombreuses organisations non-gouvernementales viennent dans le camp, telles que Première Urgence Internationale.

De plus, des réfugié-e-s vivant en milieu urbain ont rejoint le camp en 2010 en raison de la situation économique et sécuritaire difficile [36].

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP

- **L'agence onusienne pour les réfugié-e-s: UNHCR**

Le camp d'Al-Kharaz est administré par l'UNHCR qui fait régulièrement des fiches informatives sur ce camp. De nombreux acteurs travaillent avec l'UNHCR pour gérer le camp [37] dont le gouverneur de Lahj au sujet de la coordination et du management du site.



L'administrateur-trice du camp représente le gouvernement dans le camp et est le-la référent-e pour les autorités gouvernementales et les services du camp, y compris dans les domaines de la politique et l'immigration, pour les passeports et pour la naturalisation. L'administrateur-trice du camp surveille les activités et les services fournis dans le camp. L'UNHCR gère également toutes les activités du camp et les services fournis par ses partenaires.

Une bonne coordination entre les comités au niveau communautaire est indispensable pour les ONG intervenant dans le camp.

Au niveau de la communauté, il y a une coordination entre les différents comités actifs dans le camp.

Cela comprend :

- le Comité du Grand Conseil de Somalie,
- le Comité du Grand Conseil d'Éthiopie,
- le Comité des femmes,
- les groupes jeunesses,
- les enseignant-e-s,
- les chef-fe-s de tribus,
- les personnes vivant avec un handicap.

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'ACCÈS À LA PROTECTION



- **L'agence onusienne pour les réfugié-e-s (UNHCR):**

L'UNHCR et ses partenaires s'occupent de la protection des réfugié-e-s du camp. Cela comprend une aide légale, des services socio-psychologiques, de protection de l'enfant, d'assistance aux personnes vulnérables, et de prévention de la violence fondée sur le genre. En 2020, 500 enfants en situation de vulnérabilité, 450 survivant-e-s de violences et 1 200 réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile avec des besoins spécifiques ont reçu une aide spécialisée dans le camp [38].



L'UNHCR soutient l'**IPNA** (*Immigration Passport Naturalization Authority*) du gouvernement yéménite à fournir des documents pour enregistrer tous-tes les réfugié-e-s vivant dans le camp. En 2020, plus de **860 réfugié-e-s ont reçu une aide dans leur régularisation** [39]. La majorité sont des nouveau-elle-s né-e-s, enregistré-e-s par leurs parents, et les réfugié-e-s qui ont renouvelé leur carte.

- **InterSOS:**

L'UNHCR et l'organisation INTERSOS maintiennent le RHD (Return Help Desk) dans le camp de Kharaz pour conseiller et enregistrer les réfugié-e-s Somalien-ne-s dans l'ASR (Assisted Spontaneous Return Programme). Depuis 2017, l'ASR permet aux réfugié-e-s Somalien-ne-s qui le souhaitent de retourner chez eux-elles avec des documents, un transport et une aide financière au Yémen pour faciliter le voyage et fournir une aide en Somalie.



L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

- **Société pour la Solidarité Humanitaire (SSH):**

L'ONG Société pour la Solidarité Humanitaire (SSH) a construit une école primaire dans le camp pour 350 enfants en 2011 [40]. En 2011, 3 700 élèves sont scolarisé-e-s à l'école primaire du camp, équivalant à un taux d'inscription fort de 86%. La nouvelle école dispose de six salles de classes, d'une salle des enseignant-e-s et des toilettes. Cette nouvelle école a permis de réduire les effectifs dans les classes de niveaux inférieurs et de réduire les distances de parcours pour les jeunes enfants [41].





L'année scolaire 2020-2021 a commencé en octobre avec la réouverture des écoles. L'UNHCR souhaite aider près de 3 000 enfants et adolescent-e-s à aller à l'école pour cette nouvelle année scolaire. L'UNHCR distribue de l'argent aux parents dont les enfants vont à l'école pour acheter de nouveaux uniformes et du matériel (livres, crayons, cahiers). L'UNHCR a également participé au paiement d'avantages à 160 professeur-e-s et membres du personnel de soutien administratif.

L'ACCÈS À LA SANTÉ



- **L'agence onusienne pour les réfugié-e-s (UNHCR):**

L'UNHCR soutient la clinique du camp de Kharaz. La clinique est capable de prodiguer des soins d'urgence. Elle est également compétente en matière de santé psychologique, santé génésique, physiothérapie, nutrition et éducation sur des enfants en détresse alimentaire. La clinique est compétente dans le domaine sanitaire et de l'hygiène dans les soins à prodiguer aux réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile vivant dans le camp mais également pour les villageois-e-s avoisinant le camp.

La clinique réfère aux hôpitaux régionaux et nationaux de référence les patient-e-s qui nécessitent des soins spécialisés. En 2020, l'UNHCR a soutenu la clinique à conduire environ 31 000 consultations ambulatoires et prodiguer 7 000 consultations génésiques aux résident-e-s du camp et aux Yéménites vivants aux alentours [42]. Cette clinique a donc un rôle essentiel, que ce soit au sein même du camp ou pour les yéménites avoisinant le camp.



L'ACCÈS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

- **World Food Program (WFP):**

L'UNHCR distribue des denrées alimentaires aux réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile enregistré-e-s dans le camp en partenariat avec l'UN World Food Programme. Tous les mois, tou-te-s les résident-e-s du camp reçoivent des céréales, des légumineuses, de l'huile, du sel et du sucre. Les réfugié-e-s reçoivent ces biens en quantité suffisante pour combler leurs besoins primordiaux.





En 2020, l'UNHCR et ses partenaires ont aussi traité 835 enfants en malnutrition âgés entre six mois et cinq ans et des femmes enceintes ou allaitantes à travers le programme de nutrition additionnelle. L'UNHCR et ses partenaires ont également distribué des denrées supplémentaires à plus de 600 enfants de moins de deux ans pour prévenir de la malnutrition infantile [43].

L'ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES



• L'agence onusienne pour les réfugié-e-s (UNHCR):

Dans le camp d'Al-Kharaz, l'UNHCR distribue de l'argent pour soutenir les réfugié-e-s les plus vulnérables, dont des survivant-e-s de violences dues à leur sexe ou les enfants non-accompagné-e-s. Les réfugié-e-s reçoivent de 50 à 150 euros (entre \$80 et \$200) selon leurs besoins et leur degré de vulnérabilité. Depuis le début de l'année, plus de 450 réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile reçoivent de l'argent chaque mois, dans le cadre du programme d'allocation d'aide (versé en espèces) pour les personnes ayant des besoins spécifiques.



L'ACCÈS À L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET À L'HYGIÈNE (WASH)

• L'agence onusienne pour les réfugié-e-s (UNHCR):

Pour le volet eau, assainissement et hygiène (WASH), l'UNHCR et ses partenaires veillent à la propreté et à la sécurité de l'eau distribuée aux réfugié-e-s. En moyenne, les personnes du camp ont accès à 22 litres d'eau potable par personne et par jour. L'UNHCR aide également 7 000 Yéménites vivants aux alentours à accéder à de l'eau propre [45].

L'ACCÈS AUX ABRIS ET BIENS NON ALIMENTAIRES (CRIS & NFI)



• L'agence onusienne pour les réfugié-e-s (UNHCR):

L'UNHCR fournit des biens non alimentaires, dont des vestes, sets de table, des jerricans, des matelas en mousse, des moustiquaires, et des lampes solaires pour les réfugié-e-s et les demandeur-euse-s d'asile du camp. L'UNHCR distribue également des savons durs et de la lessive à tou-te-s les réfugié-e-s vivant dans le camp. A partir de mars, l'UNHCR a augmenté les quantités de savons et de liquides vaisselles distribués aux résident-es pour les aider à appliquer les mesures de protection anti-Covid-19 [46]. Les femmes et les filles reçoivent également des protections hygiéniques.



Les conditions climatiques au Yémen sont intenses et les températures en été dépassent souvent les 40°C. Il y a donc un climat hostile qui nécessite des aménagements qui ne sont pas toujours possible, comme des tentes [47].

MISE A L'ABRI ET MODALITÉS D'ACCUEIL



- **Office Humanitaire des Communautés Européennes (ECHO) et UNHCR:**

L'UNHCR améliore les conditions de vie des réfugié-e-s du camp. En effet, des maisons en brique ou en bois sont construites pour permettre aux réfugié-e-s d'améliorer leurs conditions de vie. L'Office Humanitaire des Communautés Européennes (ECHO) a permis la création de ces maisons pour 1260 réfugié-e-s, en particulier pour les personnes handicapées ou âgées [48]. Ces maisons restent cependant spartiates avec seulement une pièce et une latrine. A défaut de bénéficier d'une des maisons en brique, les réfugié-e-s vivent dans des tentes. De plus, le HCR avec le soutien d'ECHO a construit deux blocs de latrines communes et un système de drainage pour le centre de santé, ainsi que trois pompes électriques submersibles. Le HCR est également en collaboration avec les autorités pour un projet d'expansion du camp.

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

UN CONTEXTE SÉCURITAIRE QUI PÈSE SUR LE CAMP

Les réfugié-e-s sont de manière générale affecté-e-s par les conflits au Yémen et sont de plus en plus préoccupé-e-s par leur sécurité.

En **2015**, la situation était désastreuse au camp. En effet, les rations alimentaires avaient été épuisées et la distributions générale mensuelle de nourriture, prévue pour le 15 juin 2015, n'a pas eu lieu car les approvisionnements alimentaires étaient bloqués à Hodeidah en raison des retards dans les importations commerciales [49].

La situation sécuritaire étant compliquée, le ravitaillement par camion n'avait pas pu se faire immédiatement. En plus de l'absence de nourriture, les stocks du camp en carburants avaient été dangereusement bas ce qui a entraîné un rationnement de l'électricité pour les services essentiels, dont le pompage de l'eau. Les dispensaires ont même dû fermer. Malgré tout, un partenaire du HCR a pu transporter 7 000 litres de carburant vers le camp et encore 7 000 le 11 juin 2015 ce qui a permis une légère amélioration de la situation [50]. La situation sécuritaire a obligé les écoles à fermer dans le pays et dans le camp. Néanmoins, fin mai 2015, un partenaire a pu mener un programme de cours accélérés au camp en collaboration avec 111 étudiant-e-s qui avaient abandonné l'école [51].

Depuis **2017**, on assiste à une **véritable volonté des réfugié-e-s Somalien-ne-s de retourner dans leur pays**. Le conflit au Yémen affecte les Yéménites et les réfugié-e-s qui vivent parmi eux-elles. Le HCR et ses partenaires doivent redoubler d'efforts pour assurer des conditions de vie sûres, une protection suffisante, une assistance humanitaire ainsi que l'accès aux services essentiels et vitaux. Les réfugié-e-s risquent le mariage précoce, le travail des enfants, la détention et les dangers que représentent les déplacements au Yémen [52].

LES PROBLÈMES ACTUELS

Malgré une coordination des acteurs qui semble efficace, on constate que 47% de la population de Kharaz n'a pas d'occupation, ne va pas à l'école et ne travaille pas [53]. Cela pose bien évidemment un problème sur l'épanouissement des personnes dans le camp, qui manquent d'occupations et qui restent inactives. Le manque d'abris est également un problème du camp, à cela s'ajoute l'espace limité et une augmentation importante de la population du camp dans les années 2010. Sur ce point, l'UNHCR tente de régler la situation avec la construction de nouveaux bâtiments.



On constate également que les célibataires tentent particulièrement de quitter le camp [54]. Malgré tout, certain-e-s arrivent à y construire leur vie et s'occupent des enfants dans le camp, trouvent une occupation et un métier.

Par rapport à l'ambiance plus générale du camp, on constate des tensions entre les différentes tribus présentes dans le camp. Le témoignage d'un migrant rapportait l'incapacité de l'UNHCR de s'occuper de tou-te-s les migrant-e-s (nourriture, médicaments, moyens scolaires) [55].

Le problème de la pérennisation est également présent, car certain-e-s enfants sont né-e-s dans le camp et ne connaissent aucune autre réalité [56].

De plus, depuis quelques années, on observe un manque d'informations disponibles sur le camp.

MANQUEMENTS AUX DROITS DE L'HOMME

Des manquements aux Droits de l'Homme envers les réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile ont été notifiés et rapportés par **Human Rights Watch** dans un **rapport de décembre 2009 intitulé « *Hostile Shores, Abse and Refoulement of Asylum Seekers and Refugees in Yemen* »** [57].

Le gouvernement yéménite refoule des Éthiopien-e-s et autres réfugié-e-s non-somalien-ne-s et tient des politiques discriminatoires à leur rencontre. On observe ainsi une perception largement répandue, alimentée en partie par le gouvernement du Yémen, selon laquelle les Somalien-ne-s arrivant au Yémen sont tous-toutes des réfugié-e-s tandis que les Éthiopien-ne-s sont tous-toutes des migrant-e-s illégaux-ales en recherche de travail, entraînant une simplification exagérée de la situation.

Cette situation encourage une discrimination grandissante. Les nouveaux-elles arrivant-e-s à Kharaz sont tenu-e-s d'informer le HCR chaque fois qu'ils-elles rencontrent un-e Éthiopien-ne parmi les résident-e-s. Le personnel du HCR informe ensuite la police qui est stationnée dans le camp, qui appréhendent les Éthiopien-ne-s, représentant le premier pas vers le refoulement ou l'expulsion.

En entrant dans le camp de réfugié-e-s de Kharaz, les Éthiopien-ne-s donnent une forte indication qu'ils-elles sont en recherche de protection, et le HCR a la responsabilité de veiller à ce que ces populations soient en mesure de demander l'asile, ne soient pas maltraité-e-s et que celles et ceux qui ont le droit d'accéder au statut de réfugié-e ne soient pas soumis-e-s au refoulement. Pour autant, la pratique du HCR est de les remettre à la police avec l'assurance que les migrant-e-s auront

l'occasion de faire entendre leur demande d'asile, que le HCR pourra leur rendre visite en détention ou qu'ils-elles ne seront pas renvoyé-e-s en Éthiopie.

Le HCR a uniquement porté des protestations privées, inefficaces contre le traitement réservé par le gouvernement aux Éthiopien-ne-s. L'agence a déclaré au gouvernement yéménite qu'il y avait un conflit entre les obligations du gouvernement en vertu de la Convention sur les réfugié-e-s et ses instructions aux autorités de sécurité de Lahaj, mais ces manifestations n'ont entraîné aucun changement positif sur le terrain. De plus, le HCR et le personnel des différents partenaires du camp doivent être en capacité de coopérer avec la police locale. Cela représente un risque sérieux de refoulement des réfugié-e-s, qui sont pourtant sous protection de l'agence onusienne.

En Octobre 2008, un groupe de 56 Éthiopien-ne-s et un-e Somalien-ne sont rendues au camp de Kharaz et ont commencé l'enregistrement des procédures avec les partenaires du HCR. Cependant, lorsque la police a pris connaissance de leur présence, elle a demandé au HCR de les placer en garde à vue. Par la suite, la police a accusé le HCR d'aider les terroristes en accueillant les nouveaux-elles arrivant-e-s et a insisté pour qu'ils-elles soient détenu-e-s à l'intérieur de l'enceinte jusqu'à ce que des camions puissent être amenés pour les transporter vers un centre de détention [58]. Cet événement souligne les problèmes existants envers les réfugié-e-s Éthiopien-ne-s.

Selon le HCR, 10 Éthiopien-ne-s sur 16 arrivé-e-s à Kharaz depuis le début de 2009 ont été renvoyé-e-s pour la détermination du statut de réfugié sans avoir été détenu-e-s. 5 des 6 personnes restantes ont été détenu-e-s pendant quelques jours, puis relâché-e-s [59]. Il n'y a pas de statistiques stables concernant le nombre d'Éthiopien-e-s refoulé-e-s ou expulsé-e-s chaque année par le gouvernement yéménite. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) reçoit fréquemment des demandes du gouvernement yéménite pour une aide financière avec les retours en Éthiopie. L'organisme a refusé, sur la base d'une absence de preuves du caractère volontaire des rapatriements [60].

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] UNHCR, Yémen fact sheet, juillet 2018, p 1 accessible sur <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Yemen%20Kharaz%20Camp%20Factsheet%20-%20July%202018.pdf>

[2] WILLIAM SPINDLER, « Migrants oubliés du Yémen », Le Monde Diplomatique, 20 décembre 2010, accessible sur <https://blog.mondediplo.net/2010-12-20-Migrants-oublies-du-Yemen>, consulté le 30 octobre 2020

[3] UNHCR, Yemen fact sheet, mai 2020, p.1, accessible sur <https://reliefweb.int/report/yemen/yemen-unhcr-aden-sub-office-fact-sheet-may-2020>

[4] WILLIAM SPINDLER, « Migrants oubliés du Yémen », op. cit.

[5] FRANCOIS-XAVIER TREGAN, « Corne de l'Afrique : la saignée », Grotius International, 27 janvier 2010, accessible sur <https://grotius.fr/lexode-vers-le-yemen-un-entretien-avec-le-hcr-le-pam-et-l%E2%80%99oim/#.X8uYDWhKg2w>, consulté le 15 novembre 2020.

[6] UNHCR, Yemen fact sheet, juillet 2018, op. cit.

[7] Ibid.

[8] WILLIAM SPINDLER, « Migrants oubliés du Yémen », op. cit.

[9] HUMAN RIGHT WATCH, op.cit., p.15

[10] UNHCR, Yemen fact sheet, juillet 2018, op. cit.

[11] FRANCOIS-XAVIER TREGAN, « Corne de l'Afrique : la saignée », op. cit.

[12] COURRIER INTERNATIONAL, « Yémen : à Marib, des déplacés toujours en mouvement pour sauver leur vie », 25 octobre 2020, accessible sur <https://www.courrierinternational.com/depeche/yemen-marib-des-deplaces-toujours-en-mouvement-pour-sauver-leur-vie.afp.com.20200925.doc.8qn23p.xml>, consulté le 25 octobre 2020.

[13] CICR, « Déplacés au Yémen : chroniques d'un cauchemar au quotidien », 11 octobre 2018, accessible sur <https://www.icrc.org/fr/document/le-cauchemar-des-deplaces-interne-au-yemen>, consulté le 1er décembre 2020.

[13] FRANCOIS-XAVIER TREGAN, « Corne de l'Afrique : la saignée », op. cit.

[15] UNHCR, Yemen fact sheet, July 2018, op. cit.

[16] FRANCOIS-XAVIER TREGAN, « Corne de l'Afrique : la saignée », op. cit.

[17] HUMAN RIGHT WATCH, « Hostile Shores, Abuse and refoulement of asylum seekers and refugees in Yemen », accessible sur <https://www.hrw.org/reports/yemen1209webwcover.pdf>

[18] LA CROIX, « Yémen : les rebelles Houthis rejettent la trêve proposée par l'Arabie saoudite », 22 mars 2021, accessible sur <https://www.la-croix.com/Yemen-rebelles-Houthis-rejettent-treuve-proposee-Arabie-saoudite-2021-03-22-1301147027>, consulté le 22 mars 2021.

[19] PHILIPPE REKACEWITZ, « Corne de l'Afrique : les voies de la migration » Atlas 2009 du Monde diplomatique, accessible sur <https://blog.mondediplo.net/2010-12-20-Migrants-oublies-du-Yemen>

[20] UNHCR, Yemen fact sheet, juillet 2018, op. cit.

[21] UNHCR, Yemen fact sheet, mai 2020, op. cit.

[22] FRANCOIS-XAVIER TREGAN, « Corne de l'Afrique : la saignée », op. cit.

[23] UNCHR, Yemen fact sheet, septembre 2020, accessible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR_Fact%20Sheet_Aden%20Sub-%20Office_September%202020.pdf

[25] MEAE, « Présentation de la Somalie » accessible sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/somalie/presentation-de-la-somalie/>, consulté le 11 octobre 2020.

[26] En 1991, "plus de 23 millions de Somaliens étaient menacés, contre 10 millions" en 2011. TANGUY BERTHEMET, "La sécheresse aggrave les effets de la guerre en Somalie" Le Figaro, 28 juillet 2011, accessible sur

<https://www.lefigaro.fr/international/2011/07/28/01003-20110728ARTFIG00532-la-secheresse-aggrave-les-effets-de-la-guerre-en-somalie.php> consulté le 15 novembre 2020.

[27] THIOLLET HELENE, "La mobilité dans la corne de l'Afrique : entre urgence humanitaire et contrainte sécuritaire" dans Migrations société numéro 2009/1 n°121, accessible sur <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2009-1-page-75.htm> consulté le 23 septembre 2021

[28] HCR, "Le nombre de réfugiés et migrants arrivant au Yémen atteint un pic", 18 novembre 2011 accessible sur <https://news.un.org/fr/story/2011/11/233272-hcr-le-nombre-de-refugies-et-migrants-arrivant-au-yemen-atteint-un-pic> consulté le 23 septembre 2021.

[29] HCR, « Le nombre de réfugiés et migrants arrivant au Yémen atteint un pic », 18 novembre 2011 accessible sur <https://news.un.org/fr/story/2011/11/233272-hcr-le-nombre-de-refugies-et-migrants-arrivant-au-yemen-atteint-un-pic> consulté le 23 septembre 2021.

[30] FRANCOIS-XAVIER TREGAN, « Corne de l'Afrique : la saignée », op. cit.

[31] EMPTAZ, CONFORTI, JOBARD, « Yémen, à marche forcée », 2019, Reportage ARTE, accessible sur <https://www.arte.tv/fr/videos/090427-000-A/yemen-a-marche-forcee/>, visionné le 03 février 2021.

[33] HCR, « Le nombre de réfugiés et migrants arrivant au Yémen atteint un pic », 18 novembre 2011 accessible sur <https://news.un.org/fr/story/2011/11/233272-hcr-le-nombre-de-refugies-et-migrants-arrivant-au-yemen-atteint-un-pic> consulté le 23 septembre 2021.

[34] HUMAN RIGHT WATCH, op. cit.

[35] HUMAN RIGHT WATCH, op.cit., p.15

[36] TEDDY LEPOSKY, « Le HCR améliore le logement dans un camp de réfugiés au Yémen », UNHCR, 19 novembre 2012, accessible sur <https://www.unhcr.org/fr/news/makingdifference/2012/11/50aa59d0c/hcr-ameliore-logement-camp-refugies-yemen.html>, consulté le 26 février 2021.

[37] UNHCR, Yemen fact sheet, juillet 2018, op. cit.

[38] UNHCR, Yemen fact sheet, juillet 2018, op. cit

[39] Ibid.

[40] TEDDY LEPOSKY, « Le lauréat Nansen fait construire une école dans un camp de réfugiés au Yémen », UNHCR, 10 septembre 2012, accessible sur <https://www.unhcr.org/fr-fr/news/stories/2012/9/504e01fdc/laureat-nansen-fait-construire-ecole-camp-refugies-yemen.html?query=kharaz>, consulté le 26 février 2021.

[41] Ibid.

[42] UNHCR, Yemen fact sheet, mai 2021 accessible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR_Fact%20Sheet_%20Kharaz%20Refugee%20Camp_May%202021.pdf.

[43] Ibid.

[45] UNHCR, Yemen fact sheet, mai 2021, op cit.

[46] Ibid.

[47] TEDDY LEPOSKY, « Le HCR améliore le logement dans un camp de réfugiés au Yémen », op. cit.

[48] UNHCR, Yemen fact sheet, septembre 2020, op cit.

[49] UNHCR, résumé des déclarations d'Adrian Edwards, conférence de presse au Palais des Nations à Genève, 19 juin 2015, accessible sur <https://www.unhcr.org/fr-fr/news/briefing/2015/6/55844b0ac/fait-linsecurite-yemen-stocks-vivres-sepuisent-camp-refugies-kharam.html?query=kharaz>, consulté le 26 février 2021.

[50] Ibid.

[51] Ibid.

[52] UNHCR, résumé des déclarations de William Spindler, conférence de presse au Palais des Nations à Genève, 07 août 2018, accessible sur <https://www.unhcr.org/fr-fr/news/briefing/2018/8/5b69bdd3a/hcr-aide-retour-2000-refugies-somaliens-yemen.html?query=kharaz>, consulté le 26 février 2021.

[53] UNHCR, Yemen fact sheet, mai 2020, op. cit.

[54] FRANCE 24, « Les Somaliens du camp de Kharaz », reportage, 24 décembre 2007, accessible sur <https://www.dailymotion.com/video/x6enkj6>, consulté le 3 janvier 2021.

[55] Ibid.

[56] Ibid.

[57] HUMAN RIGHTS WATCH, « Hostile Shores, Abuse and Refoulement of Asylum Seekers and Refugees in Yemen », décembre 2009, accessible sur <https://www.hrw.org/reports/yemen1209webwcover.pdf>, consulté le 12 mars 2021

[58] Ibid.

[59] Ibid.

[60] Ibid.